



# La lettre municipale de JOUY LE POTIER

**SPECIALE**

**MAI 2016**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plusieurs lois ont imposé à toutes les communes d'appartenir à une communauté de communes. Celle du 7 août 2015 a fixé à 15 000 le nombre d'habitants minimum d'une communauté de communes.

Juste en prenant une carte géographique locale, la cohérence territoriale de Jouy-le-Potier apparaît d'elle-même. Il était évident que notre village avait plus d'unité en s'attachant avec la communauté de communes des Portes de Sologne, étant bien encadré entre Ardon et Ligny le Ribault plutôt que de s'associer avec Beaugency, Meung sur Loire et Ouzouer le Marché.

Jouy-le-Potier et Vannes sur Cosson sont les deux seules communes du Loiret à intégrer une autre Communauté de Communes.

Ce changement de collectivité ne changera rien à la carte scolaire : nos enfants continueront de fréquenter le collège de Cléry et le lycée de Beaugency. Pas plus que pour le territoire des sapeurs-pompiers, pour celui de la gendarmerie, nous avons depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, été rattachés à la Ferté Saint Aubin qui est en communauté de brigades avec Saint Cyr en Val.



**Jouy-le-Potier** ⇒



**Que va-t-il donc se passer le 31 décembre 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ?**

Le 31 décembre 2016, la commune de Jouy-le-Potier sortira administrativement de la CCVA. Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Jouy-le-Potier intégrera la Communauté de Communes des Portes de Sologne réunissant déjà Ardon, la Ferté Saint Aubin, Ligny le Ribault, Marcilly en Vilette, Ménestreau en Vilette et Sennely.

Ainsi, un territoire cohérent réunira 7 communes avec 15 098 habitants et ouvrira les Portes de Sologne. **Concrètement pour notre population, les services seront identiques voire améliorés.**

CCVA : Communauté de Communes du Val d'Ardoux  
CCPS : Communauté de Communes des Portes de Sologne

Adjoint chargé de la communication : Pascal HERRERO-Responsable de la publication : Gilles BILLIOT  
Impression : Mairie de JOUY LE POTIER / Tirage : 650 exemplaires / MAI 2016



## Relais Assistant(e)s maternel(le)s - R.A.M.

Dès janvier 2017, le RAM itinérant interviendra à la salle de la Cave avec Caroline JAMIN qui accueillera les enfants et animera un atelier ludique. Par ailleurs, un RAM permanent existe, localisé à la Ferté Saint Aubin dans lequel Madame JAMIN et sa collègue, Elisabeth HOMASSEL, accueillent les assistants maternels et les parents.

## La halte garderie itinérante

Les Petits Faons continueront à l'identique avec le même personnel pendant l'année scolaire 2016/2017 suivant une convention entre les deux communautés de communes et la commune de Jouy-le-Potier.

## Intervenants scolaires Musique et Sports



La CCPS n'a pas compétence en ce domaine, comme pratiquement toutes les Communautés de Communes. Ce service à l'Education Nationale sera maintenu pour l'année scolaire 2016/17.

## Le centre de loisirs des vacances scolaires

Pour 2017, les **enfants de Jouy-le-Potier continueront d'y avoir accès** au même titre que les enfants d'Ardon et Ligny le Ribault aujourd'hui. La gestion sera toujours assurée par l'ex CCVA.

## Sports & Loisirs



LA CCPS est compétente pour le complexe aquatique de la Ferté Saint Aubin. A ce titre, les habitants de Jouy-le-Potier et nos écoliers **bénéficieront de l'accès et d'un tarif préférentiel.**

## Portage des repas à domicile



**APRES**

Dès le 2 janvier 2017, les personnes faisant appel à ce service seront livrées par le prestataire désigné par la CCPS.

Les repas sont livrés du lundi au vendredi pour tous les jours de la semaine. Les bénéficiaires seront informés directement au préalable du **fonctionnement et bénéficieront d'un prix un peu plus avantageux** qu'aujourd'hui.



## Ordures ménagères

Jouy-le-Potier, au même titre qu'Ardon et Ligny le Ribault, appartiendra en 2017 au SMIRTOM et **rien ne changera au niveau des différentes collectes.**



L'avenir du SMIRTOM nous guidera pour les années suivantes.

## Point Cyb - espace jeune numérique

Le Point Cyb, labellisé Webocentre et Netpublic, propose  un accès libre et gratuit à Internet et aux outils multimédias en autonomie ou accompagné, à la maison des jeunes de la Ferté Saint Aubin (*du mardi au vendredi*).

**Le point Cyb itinérant propose aussi des ateliers pour apprendre ou se perfectionner en informatique.** Tous les jours, Rémy Pinto se déplace sur les communes pour des ateliers informatiques gratuits. Jouy-le-Potier sera intégrée dans sa tournée pour que les Joviciens puissent accéder à l'outil informatique, dans la salle des associations ou de la Cave.

## Vie économique

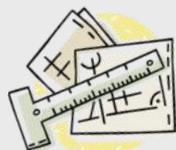
La CCPS est compétente sur les zones d'activités de la Ferté Saint Aubin, Marcilly, Ménestreau en Villette et Sennely.

La chambre des métiers et de l'artisanat Loire & Orléans éco, le centre des Initiatives locales de Sologne (CLIS), l'ADEL sont **autant de partenaires pouvant éventuellement intervenir** avec la CCPS pour renseigner nos artisans, commerçants et tout notre tissu économique.

## Système d'Information Géographique

La CCPS est compétente également pour **créer et organiser les données** permettant de cartographier l'ensemble des réseaux, zonage, poteaux incendie, parking à vélo...

Jouy-le-Potier pourra donc aussi bénéficier de ce service.



## Accueil des gens du voyage

La CCPS comportant une commune de plus de 5 000 habitants a l'obligation d'avoir sur son territoire une aire d'accueil des gens du voyage.

Celle-ci existe pour 12 emplacements (jusqu'à 24 caravanes) à l'angle de la route de Jouy-le-Potier et l'entrée de la zone d'activité de la Ferté Saint Aubin.



## Revenu Social d'Activité

La CCPS est aussi compétente pour les demandes de Revenu Social d'Activité (RSA).

A ce titre, elle instruit les demandes et accompagne les bénéficiaires grâce à une convention établie avec le Conseil Départemental.

Les **Joviciens entrant dans le cadre du RSA** pourront donc directement contacter la CCPS pour tous renseignements.

## Tourisme



L'office de tourisme permanent de la Ferté Saint Aubin et le saisonnier de Ligny le Ribault **intégreront Jouy-le-Potier dans leur documentation.**

## Cours d'eaux - SCOT

La CCPS est aussi compétente pour la gestion de l'Ardoux, du Cosson et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) tout comme l'est la CCVA, ce qui n'engendre aucun changement.

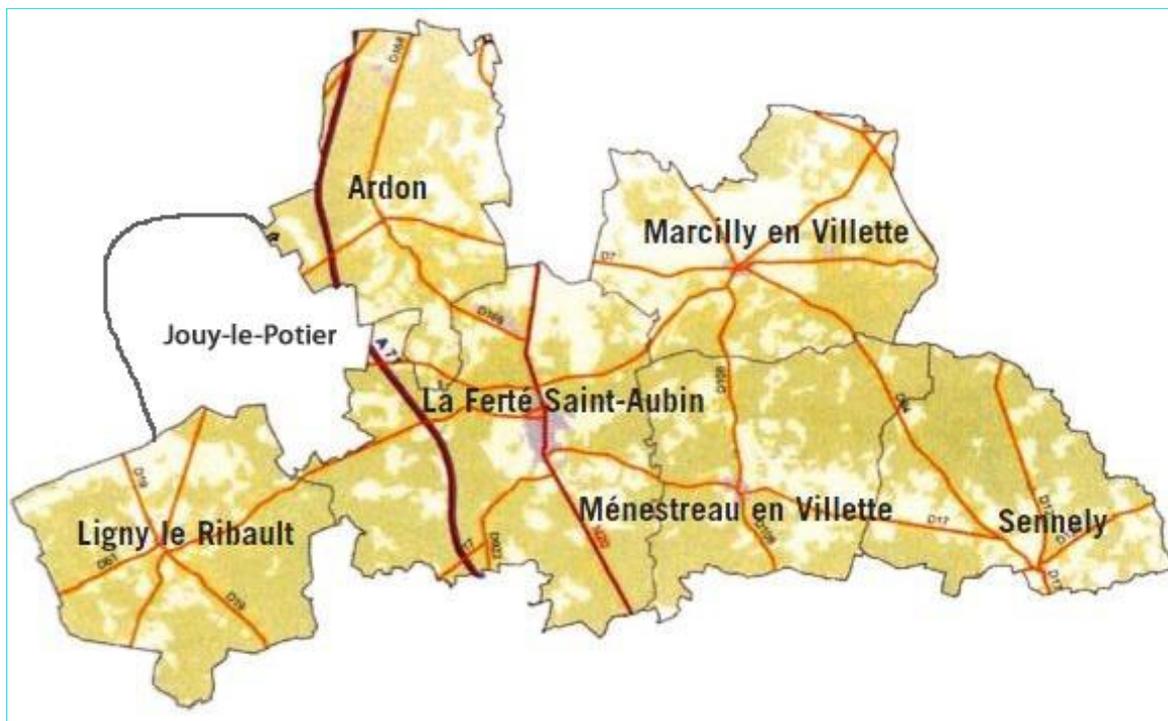
## Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

Ce service est géré administrativement par la CCVA et techniquement par la CCPS (Benoit Delohen). Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'ensemble sera intégré par la CCPS, ce qui ne changera donc rien pour les Joviciens.

## Urbanisme

Enfin, la **gestion des droits du sol est transférée par l'Etat aux collectivités de plus de 10 000 habitants**. Autrement dit, toutes les communautés de communes doivent assurer elles-mêmes l'instruction des dossiers d'urbanisme. La CCPS a mis en place, en 2016, un service spécifique qui bénéficiera donc à Jouy-le-Potier selon un tarif commun à toutes les communes, pris en charge par chaque collectivité (déduction faite de la prise en charge à 50% par la CCPS).

## Carte de la nouvelle zone de découpage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017



D'ici la fin de l'année, les élus municipaux de Jouy-le-Potier éliront leurs deux représentants pour la Communauté de Communes de Portes de Sologne. Lors des prochaines élections municipales en 2020, les deux élus communautaires seront désignés par fléchage directement par les électeurs.